

Séances du
20
Mars **2025**



CSE-C d'Enedis

Compte-rendu CGT

Ordre du jour

- ✓ 1/ Fonctionnement du Comité Social Économique Central : Approbation des PV du 19 décembre 2024 et du 16 janvier 2025
- ✓ 2/ Consultation annuelle sur les orientations stratégiques 2025-2027 d'Enedis et leurs impacts sur l'emploi, les compétences et la formation
- ✓ 3/ Orientations stratégiques d'Enedis 2024-2026 et leurs impacts sur l'emploi, les compétences et la formation

Déclaration liminaire CGT ([Annexe 1](#))

1/ Fonctionnement du CSE-C (pour avis)

PV du 19 décembre 2024 : approuvé à l'unanimité

2/ Consultation annuelle sur les orientations stratégiques 2025-2027 d'Enedis et leurs impacts sur l'emploi, les compétences et la formation (pour avis)

● Voir déclaration CGT ([Annexe 2](#))

Une expertise ayant été votée à l'unanimité, l'avis sera rendu le 22 mai 2025 au terme de la présentation du rapport du cabinet d'expertise 3E Consultant.

3/ Orientations stratégiques d'Enedis 2024-2026 et leurs impacts sur l'emploi, les compétences et la formation

a. Présentation du complément du rapport du cabinet 3E Consultants (pour information), ([Annexe 3](#)).

b. Consultation annuelle sur les orientations stratégiques 2024-2026 d'Enedis et leurs impacts sur l'emploi, les compétences et la formation (pour avis).

● Voir déclaration CGT ([Annexe 4](#))

Cette consultation fait suite à la décision favorable de la Cour d'Appel de Versailles du 5 décembre 2024 ([Annexe 5](#)).

En effet, en mai 2024, le CSEC sous l'impulsion de la CGT, a décidé d'engager une procédure judiciaire contre ENEDIS au motif qu'elle se refusait de communiquer aux élus du personnel toutes les informations nécessaires et loyales quant à la consultation sur les orientations stratégiques. **Faute de ces informations, le CSEC n'avait pu donner un avis motivé.**

Ces informations manquantes concernaient notamment la réponse d'ENEDIS à la consultation publique de la CRE sur son financement à travers le futur TURPE 7. Le CSEC ayant eu gain de cause, ENEDIS s'est exécuté en communiquant toutes les informations demandées permettant ainsi à l'expert du CSEC de compléter son rapport d'expertise ([Annexe 3](#)). Le CSEC se retrouvait en capacité de pouvoir donner un avis motivé.

Au vu des orientations stratégiques 2024-2026 proposées par ENEDIS, la CGT considère qu'elles ne sont pas à la hauteur des enjeux. Que ça soit sur la politique industrielle de sous-traitance, le maintien et le développement des compétences qui n'est pas adapté avec un nombre d'emploi statutaire qui ne correspond pas aux besoins liés à la croissance d'activité comme sur sa politique de dividende totalement indécente.

La CGT affirme que les choix de l'entreprise ne sont pas de nature à faire d'ENEDIS un service public qui réponde aux attentes des usagers, des collectivités locales ni à celles de la CGT en matière d'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents. C'est pourquoi, la CGT a émis un avis négatif ([Annexe 4](#)).

VOTE NEGATIF à l'UNANIMITE

Contact :
Alain DELAUNAY RS CSEC

LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE
D'AVENIR

